



BAR-TH-148 A15-2

Chauffe-eau thermodynamique à accumulation

Dans cette fiche vous pourrez trouver toutes les informations dont vous avez besoin pour mettre en place votre dossier CEE :

- **Offres Aides éligibles** aux aides financières.
- **Hypothèse** du montant de la prime CEE par zone.
- **Conditions** pour la délivrance de certificats.
- **Liens** pour accéder aux éléments permettant de composer le dossier.

Peuvent bénéficier de l'offre CEE : les particuliers, les entreprises, les bailleurs, les syndiques et les collectivités. Le secteur d'application est spécifique aux bâtiments résidentiels existants en France métropolitaine.



Offres Aides éligibles aux aides financières



La solution connectée pour réduire votre facture énergétique et augmenter votre confort

T.Flow®

T.Flow® Hygro
T.Flow® Nano



Solution innovante et sur-mesure pour se chauffer confortablement

T.One®

T.One® AquaAir

Hypothèse du montant de la prime CEE par zone



Le montant de la prime énergie CEE **varie en fonction de la localisation géographique, de la nature des travaux et est proportionnel aux économies d'énergie générées par les travaux.** MaPrimeRénov' est seulement disponible pour les ménages en maison individuelle jusqu'au décile de revenus 8.



		Type d'habitat	
		Maison Individuelle	Immeuble collectif
		 MaPrimeRénov' Projection pour les ménages aux ressources très modestes en maison individuelle	
Économies réalisées / Zone	H1	125 € 15 600 kWhCumac	+ 1 200 €** 11 900 kWhCumac
	H2	125 € 15 600 kWhCumac	+ 1 200 €** 11 900 kWhCumac
	H3	125 € 15 600 kWhCumac	+ 1 200 €** 11 900 kWhCumac

* Montant à titre d'exemple qui n'engage pas la responsabilité d'Aldes. Sous réserve de confirmation correspondant à la valeur du kWhcumac de septembre 2020 soit **0,008 euro/kWhcumac** : seul votre opérateur peut vous donner les montants exacts remboursés. ** T.One® Non concerné par Ma Prime Rénov.

Conditions pour la délivrance de certificats

CONDITIONS

- Habitat existant > 2 ans à la signature du devis.
- Installation réalisée par un professionnel (devis + facture), certifié RGE
"Installation d'une pompe à chaleur" ou équivalent, valide à partir de la date d'engagement des travaux.
- La facture mentionne : La mise en place d'un chauffe-eau thermodynamique à accumulation et le COP de l'équipement installé explicitement mesuré selon les conditions de la norme EN 16147.
- T.Flow® Hygro + et T.Flow® Nano : COP mesuré selon les conditions de la norme EN 16147 > 2,5 pour une installation sur air extrait.
- T.One® AquaAir : COP mesuré selon les conditions de la norme EN 16147 > 2,4 pour toute autre installation.

Dossier à envoyer à votre opérateur CEE selon ses recommandations.

PREUVES

- Justificatif de COP: pages catalogues ✓

Attention : pages catalogue différentes en fonction du type de logement (maison individuelle, logement collectif).

Aldes vous aide à faire votre dossier

Grâce aux **liens** accédez à l'ensemble des éléments dont vous aurez besoin **pour composer votre dossier CEE.**



- T.Flow® Hygro> Réf : 11023198 et 11023199 / 11023384 et 11023385> [Lien](#)
- T.Flow® Nano V3> Réf : 11023394 à 11023397> [Lien](#)



- T.One® AquaAir> Réf : 35001200 à 35001202 / 35001210
*210/211/212/220/221/222/230/231/232> [Lien](#)

*La totalité des codes concernés par cette fiche CEE est disponible sur le fichier tarif Aldes.